Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260921-DCA_2026_11-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAST

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le 21 septembre 2026 à 18h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAST, légalement convoqué le 15 septembre. 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU

Nombre de membres en exercice : 13

Etaient présent(e)s : Madame Laurence LE BERRE, Monsieur Florian CARIOU, Madame Emilie ARZUL, Madame Evelyne BRIAND, Madame Hélène MANACH, Madame Stéphanie QUERRIEL, Madame Fanny CELTON, Madame Christine LE FOLL, Monsieur Pierre RIOU, Monsieur Franck WOERTHER.
Absents : Monsieur Jacques GOUEROU (Président), Madame Noémie EVEN, Madame Carine LABAT

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame Laurence LE BERRE

DCA 2026-11 : Adhésion du C.C.A.S. de CAST à « l'heure civique »

Madame Laurence LE BERRE informe les membres du C.C.A.S. du dispositif / de la plateforme « heure civique » pour lequel certains membres du C.C.A.S. avaient pu avoir une présentation en visio au début de l'été.

Il est rappelé que :

Il s'agit d'une plateforme de mise en relation : aidants – aidés avec pour principe de donner chaque mois 1 heure de son temps bénévolement : bricolage, jardinage, courses ...

Cette plateforme de mise en relation est gratuite.

Si ce dispositif est perçu comme positif par les membres du C.C.A.S. (peut être un bon biais pour nouer le dialogue avec des personnes en difficulté, dimension sociale et solidaire ...), certains points nécessitent tout de même d'être éclaircis :

- RGPD : qui détient les données, pour quel usage, quel type de données
- Le Département du Finistère est adhérent, mais semble ne vouloir valoriser que la partie à destination des anciens. Y-a-t-il une souplesse à ce niveau afin de toucher d'autres publics ?
- En cas de problème, les personnes aidantes ou aidées ont en quelque sorte le label « Mairie » ce qui peut constituer un véritable souci. Les personnes sont-elles sélectionnées par la mairie ? Entretien ... ?
- La mairie est-elle caution dans cette mise en relation en cas de soucis ? Quid des assurances ?

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. souhaite disposer d'un retour sur expérience de communes du FINISTERE l'ayant déjà mis en place.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260921-DCA_2026_11-DE

Par ailleurs, il est proposé de recenser les questionnements des membres du C.C.A.S. afin de les transmettre à l'organisateur, dans le but de réorganiser une visio.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter cette délibération à la prochaine réunion du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jacques GOUEROU